Cinquantième année. - N ° 223 A 20 et 21 novembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1099

85 – VENDÉE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHE-SUR-YON

Ventes et cessions

817 858 657 RCS La Roche-sur-Yon.
ARGIWEST.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 394750.00 EUR.
Adresse : La Bretaudière Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon.
Précédent propriétaire : 817 858 657 RCS La Roche-sur-Yon. **ARGIWEST.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : HOFFMANN JB TECHNOLOGIES Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : la Bretaudière Chaillé-sous-les-Ormeaux 85310 Rives de l'Yon Capital : 5000.00 EUR Numéro unique d'identification : 809705304 Lieu d'immatriculation : La Roche-sur-Yon. Société absorbee : ARGIWEST Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : La Bretaudière Chaillé-sous-les-Ormeaux 85310 Rives de l'Yon Capital : 394750.00 EUR Numéro unique d'identification : 817858657 Lieu d'immatriculation : La Roche-sur-Yon. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 2432486.00 EUR - passif de 1807486.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 action de la société HOFFMANN JB TECHNOLOGIES pour 790 de la société ARGIWEST. En rémunération de cet apport net, 500 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société HOFFMANN JB TECHNOLOGIES à titre d'augmentation de son capital social de 500 euros. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés.La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2017, d'un point de vue comptable et fiscal.Toutes les opérations actives et passives, effectuées par ARGIWEST depuis le 1er juillet 2017 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par HOFFMANN JB TECHNOLOGIES. La société ARGIWEST sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. . Montant de la prime de fusion / scission : 499500.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 09.11.2017. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société HOFFMANN JB TECHNOLOGIES : 16.11.2017 (au greffe du tribunal de commerce de La Roche sur Yon). Pour la société ARGIWEST : 16.11.2017 (au greffe du tribunal de commerce de La Roche Sur Yon)..